

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2018

---

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 1778

présenté par  
Mme Fabre

-----

### ARTICLE 19

Après le mot :

« prestations »,

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 54 :

« entrant dans le champ d'application du présent livre, notamment au regard de leurs obligations prévues à l'article L. 6316-1. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.